

Compte-rendu de la Commission Permanente du jeudi 16 février 2006

AIDE & APPUI AUX COLLECTIVITES

˘ Développement territorial : 9^{ème} pré-programmation 2005 (enveloppes financières 2005)

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, la Commission Permanente se prononce favorablement sur la 9^{ème} pré-programmation de projets présentés par 7 communautés de communes et la Ville de Bar-Le-Duc pour un montant total de 231306,40 €

˘ Développement territorial : 2^{ème} pré-programmation 2006

Dans le cadre de sa politique de développement territorial, la Commission Permanente se prononce favorablement sur la pré-programmation d'un projets finançable sur le Fonds Grands Travaux présenté par la communauté de communes du Pays d'Etain

˘ Création et réhabilitation de logements communaux et intercommunaux : 2^{ème} programmation 2006

√ La Commission Permanente se prononce favorablement sur le projet de rénovation d'un logement communal présenté par la Codecom du Pays de Montmédy (1^{ère} tranche) **pour un montant de 5 241.29 €**

DEPENDANCE – HANDICAP – SANTE

˘ Suppression de l'allocation de maintien à domicile au bénéfice des personnes handicapées.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées instaure à compter du 1^{er} janvier 2006 la prestation de compensation.

Cette nouvelle prestation a vocation à se substituer à l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) mais également à l'allocation de maintien à domicile (AMAD) mise en place en janvier 1990 par le Conseil Général, dans le cadre d'une prestation extra-légale, afin de pallier les rejets ACTP et d'aider cependant les personnes handicapées avec une dépendance partielle.

Aujourd'hui, la prestation de compensation pourra être accordée, ainsi que le prévoit le décret du 19 décembre 2005, à toute personne qui présente une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou d'une difficulté grave pour effectuer au moins deux activités.

√ La Commission Permanente décide de la suppression de l'AMAD en direction des personnes handicapées à compter du 1^{er} janvier 2006 laquelle sera remplacée par la prestation compensation aux personnes handicapées.

ACTION ECONOMIQUE – TOURISME

˘ Tourisme – aide à la création d'un meublé de tourisme à Viéville-sous-les-Côtes - Mme Daniele BENA

Lors de sa réunion du 6 juillet 2004, l'Assemblée Départementale a adopté un nouveau dispositif d'aides en faveur du tourisme.

√ La Commission Permanente décide d'accorder, dans ce cadre, une aide à la création d'un meublé de tourisme d'un montant de 19 500 € à Mme Danièle BENA et autorise le Président du Conseil Général à passer une convention de mise en œuvre avec le bénéficiaire.

˘ Tourisme – aide à la création d'un meublé de tourisme à Brixey aux Chanoines – M. Philippe TRAMBLOY

Lors de sa réunion du 6 juillet 2004, l'Assemblée Départementale a adopté un nouveau dispositif d'aides en faveur du tourisme.

√ La Commission Permanente décide d'accorder, dans ce cadre, une aide à la création d'un meublé de tourisme d'un montant de 19 500 € à M. Philippe TRAMBLOY et autorise le Président du Conseil Général à passer une convention de mise en œuvre avec le bénéficiaire.

˘ Tourisme – aide à la caractérisation d'un meublé de tourisme à Buxières-sous-les-Côtes – M. Dominique GOSIO

Lors de sa réunion du 6 juillet 2004, l'Assemblée Départementale a adopté un nouveau dispositif d'aides en faveur du tourisme.

√ La Commission Permanente décide d'accorder, dans ce cadre, une aide à la caractérisation d'un meublé de tourisme d'un montant de 7 500 € à M. Dominique GOSIO et autorise le Président du Conseil Général à passer une convention de mise en œuvre de l'aide globale de 27 000 € avec le bénéficiaire, laquelle se substituera à l'arrêté attributif de subvention de novembre 2004.

˘ Aide à l'immobilier d'entreprise artisanale – SCI JELA-Francis BAUDIER à Autreville St Lambert.

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise artisanale engagée dans un programme d'investissements immobiliers,

√ La Commission Permanente décide d'accorder une subvention de 10 402 € à la SCI JELA, au titre de l'aménagement d'un atelier artisanal, mis à disposition de l'entreprise Francis BAUDIER – FBM à Autreville-St-Lambert, et autorise le Président du Conseil Général à signer une convention de mise en œuvre avec la SCI et l'entreprise locataire.

˘ Aide à l'immobilier d'entreprise artisanale – SARL AUTOS-MOTOS à Erize-La Grande (Commune de Raival)

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise artisanale engagée dans un programme d'investissements immobiliers,

√ La Commission Permanente décide d'accorder une subvention de 16 642 € à la SARL AUTOS MOTOS à Raival, au titre de la construction d'un atelier artisanal à Belleville-sur-Meuse et autorise le Président du Conseil Général à signer une convention de mise en œuvre avec l'entreprise.

˘ **Aide à l'immobilier d'entreprise artisanale – EURL MT2X (Taboureaux Max) à Varennes-en-Argonne.**

Dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprise artisanale engagée dans un programme d'investissements immobiliers,

√ La Commission Permanente décide d'accorder une subvention de 7 987 € à la EURL MT2X à Varennes-en-Argonne au titre de la construction d'un atelier artisanal à Belleville-sur-Meuse et autorise le Président du Conseil Général à signer une convention de mise en œuvre avec l'entreprise.

AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTIVES

˘ **Fonctionnement Sport 2006 – 1/Manifestations exceptionnelles – 1^{ère} répartition**

Au budget 2006, un crédit de **593 000 €** est réservé au fonctionnement des associations sportives civiles et comités départementaux (fonctionnement, Haut-niveau, Club 55, manifestations exceptionnelles).

√ La Commission Permanente décide de répartir un montant total de **14 100 €** sur le crédit réservé aux Manifestations exceptionnelles 2006, comme suit :

Ancemont Badminton : 900 €
ASM Bar : 1 900 €
Bar Badminton : 600 €
Etoile Cycliste Barisienne : 650 €
Vélo-Club de Bar-Le-Duc : 1 000 €
Cercle d'Escrime Verdunois : 800 €
Boxing Club Commercien : 450 €
Club Triathlon de Marville : 2 500 €
Moto-Club de Mazel : 1500 €
Club Raid 55 – Equitation : 350€
Bar Football Club : 650 €
SAV Natation : 1 000 €
AFA « Les Sources » : 300 €

˘ **Aide au Mouvement Sportif – 1/Matériel onéreux – année 2006 – 1^{ère} répartition**

Sur le budget 2006, un crédit de **64 986 €** est réservé à l'acquisition de Matériel Onéreux pour les Clubs Sportifs et Comités Départementaux.

√ La Commission Permanente décide de répartir sur un montant total de **16 024,19 €** sur le crédit réservé au matériel onéreux 2006, comme suit :

Bergeronnettes Espérance – Ancerville : 326.26 €
District Meuse Football : 8 133.33 €
Les Flèches Barisiennes - Tir à l'Arc : 200 €
Belleville 55 Aviron : 4 910 €
Club Badminton Commercy : 160 €
Véloce Club Commercy : 650 €
A.E.L. Fains-Véel Tennis de table : 157.50 €
Archers Côtes Meuse – Tir à l'Arc : 723.10 €
Club Handisport- Etain : 764 €

√ **Fonctionnement Sport – Année 2006 – Aide aux Comités Sportifs Départementaux – 1^{ère} répartition.**

En 2001, l'Assemblée Départementale a décidé d'engager une politique volontariste de soutien aux Comités Sportifs Départementaux.

√ La Commission Permanente décide de verser aux Comités Sportifs Départementaux un acompte sur la subvention 2006 (1^{ère} répartition correspondant à 40 % de l'aide versée en 2005, selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous pour un montant total de **71 904,26 €** en fonctionnement.

Comité Sportif	Acomptes alloués sur subventions 2006
Athlétisme	876.14 €
Aviron	1 154.50 €
Badminton	333.47 €
Basket-Ball	2 501.24 €
Canoe-Kayak	1 948.56 €
Cyclisme	998.87 €
Cyclotourisme	16.00 €
Equitation	3 172.16 €
Football	10 466.40 €
F.S.C.F.	604.17 €
Golf	616.06 €
Handball	6 207.51 €
Handisport	356.72 €
Judo	4 398.26 €
Karaté & arts martiaux	478.48 €
Motocyclisme	834.36 €
Natation	1 064.40 €
Parachutisme Sportif	170.80 €
Pétanque & jeu provençal	839.90 €
Randonnée pédestre	403.26 €
Tennis	3 820.14 €
Tennis de table	2 541.07 €
Tir	288.00 €
Tir à l'Arc	471.84 €
Triathlon	888.40 €
UFOLEP	3 576.66 €
UGSEL	1 536.00 €
ULM	900.67 €
UNSS	15 303.98 €
USEP	4 988.64 €
Total	71 904.26 €

√ **Aides aux associations – 90^{ème} anniversaire de la Bataille**

L'année 2006 est marquée par la célébration du 90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun. Afin de fédérer les initiatives départementales pour que cet événement soit une véritable réussite, la Conseil Général a souhaité associer les associations culturelles, sportives et patriotiques aux cérémonies organisées à cette occasion.

√ La Commission Permanente accepte la répartition des subventions allouées aux associations culturelles pour leurs manifestations organisées dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de la bataille de VERDUN d'un montant total de 254 140 €.

˘ **Projets culturels – Bourses artistiques – 1^{ère} répartition 2006**

Afin de compléter le dispositif de la politique culturelle du Département de la Meuse, un crédit est réservé aux « bourses artistiques ».

√ La Commission Permanente décide d'allouer les bourses suivantes :

Axel CLEVENOT :

20 000 € pour la réalisation d'un documentaire-fiction intitulé « les dessins de Poilus de Verdun »

Jacques GRISON :

8 200 € pour la réalisation d'un travail photographique : « Verdun, 30 000 jours plus tard... ».

AMENAGEMENT RURAL ET AGRICULTURE

˘ **Soutien à l'élevage ovin – 1^{ère} programmation de 17 dossiers pour un montant de 110 002 €**

Lors de sa réunion du 15 décembre 2005, l'Assemblée Départementale a décidé de reconduire en 2006 son soutien financier en faveur de la filière ovine en Meuse.

Dans ce cadre, la Commission Permanente accepte d'octroyer une aide financière en faveur des éleveurs meusiens pour un montant total de 110 002 €.

˘ **Bâtiments d'élevage – 1^{ère} programmation 2006 pour 2 dossiers PMPOA et 18 dossiers PMPLEE pour un montant de 72 402 €**

De 1994 à 2002, un programme national de mise aux normes des bâtiments d'élevage a été mis en œuvre (PMPOA) sur l'ensemble du territoire et par taille décroissante des élevages. Certains éleveurs ayant bénéficié d'un accord de soutien départemental ont rencontré des difficultés pour réaliser leurs travaux, tant sur le plan administratif que technique, ce qui a engendré le dépassement du délai de validité des aides départementales accordées.

Dans ce cadre, la Commission Permanente octroie à 2 éleveurs une aide financière **pour un montant de 9 767 €**

Depuis 2003, un second programme national a été mis en œuvre PMPLEE (Programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage), sur une logique de territoire puisque seuls les élevages situés en zones vulnérables (zones où la qualité de l'eau est menacée, voire dégradée) peuvent accéder aux aides financières.

Dans ce cadre, la Commission Permanente octroie une aide financière à 18 éleveurs meusiens pour un montant de 62 635 €.

˘ **Protection des ressources – Etudes d'aides à la décision – Programme initial**

Lors de ses séances du 4 février 2000 et du 28 mars 2002, l'Assemblée Départementale a décidé d'octroyer, en complément de l'aide apportée par les Agences de l'Eau, une subvention au taux de 10 % de la dépense HT pour la réalisation d'études d'aides à la décision en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, dans la limite d'un plafond d'aides publiques cumulées à 80 %.

Dans ce cadre, la Commission Permanente décide d'octroyer une subvention à différentes collectivités meusiennes **pour un montant global de 66 307 €**.

EDUCATION ET TRANSPORTS

Programme de construction d'un abri bus sous maîtrise d'ouvrage des communes ou structures intercommunales

Concernant l'attribution de subventions en vue de la construction d'abri-bus sous maîtrise d'ouvrage des communes et structures intercommunales, la Commission Permanente accepte le versement des subventions pour un montant total de **28 681.05 €** aux structures suivantes:

ABAINVILLE	3 345.00
AZANNES ET SOUMAZANNES	1 718.24
BOINVILLE	760.00
BRIEULLES SUR MEUSE	2 080.00
CLERMONT EN ARGONNE	2 080.00
DUZAY	813.60
LACROIX SUR MEUSE	1 981.60
MORAINVILLE	2 080.00
MUZERAY	2 080.00
SOMMEDIÈUE	2 080.00
VAL D'ORNAIN	1 760.00
VILLE DEVANT BELRAIN	1 806.01
VIGNEULLES LES H.	2 080.00
VILLOTTE DVT LOUPPY	1 936.00
VOUTHON BAS	2 080.00

Action départementale en faveur des écoles – attribution de subventions

Concernant les subventions allouées aux collectivités dans le cadre de l'Action Départementale en faveur des Ecoles, la Commission Permanente décide d'accorder des subventions pour un montant global de 482 684.82 € aux structures communales et intercommunales suivantes :

SIS de Saint Aubin sur Aire	230 671.00
CODECOM de Dun sur Meuse	141 725.13
SIS de la Vallée de Haute Thinte	2 082.75
CODECOM de Triaucourt Vaubécourt	12 427.93
CODECOM de Souilly	2 097.30
THIERVILLE	1 517.70
CODECOM de Spincourt	15 542.78
BONCOURT SUR MEUSE	14 187.60
CODECOM d'Etain	30 882.91
SORCY SAINT MARTIN	1 398.33
CODECOM de Triaucourt Vaubécourt	2 224.50
CONTRISSON	1 392.05
LIGNY EN BARROIS	1 996.84
VERDUN	23 838.00

Collèges publics départementaux – programmation des équipements – Année civile 2006

Lors de sa réunion du 15 décembre 2005, le Conseil Général a inscrit une autorisation de programme de 680 000 € au titre des investissements dans les collèges départementaux publics.

Dans ce cadre, la Commission Permanente octroie une subvention au titre de la programmation des équipements d'un montant global de **173 500.00 €** à 22 collèges publics départementaux meusiens.

˘ **Restauration des bâtiments des anciennes archives de la sous préfecture de Commercy en vue d'y créer un lieu de rencontre parents-enfants ainsi que l'Association d'Action Educative.**

La Commission Permanente accepte l'enveloppe prévisionnelle de 382 000 € TTC autorise le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la désignation du maître d'ouvrage, ainsi que la passation et la signature du marché à intervenir.

ACTION ECONOMIQUE

˘ **Verdun Expo Meuse – Subvention 2006**

La Commission Permanente accorde une subvention de 50 000 € à l'association Verdun Expo Meuse pour l'organisation et la réalisation de la 25^{ème} Foire Nationale qui se tiendra du 7 au 11 septembre 2006.

REGIE DEPARTEMENTALE DES SITES DE MEMOIRE

˘ **90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun – Spectacle « CRIS » de Laurent Gaudé – Passation d'une convention avec l'Association Culturelle du Barrois et Transversales**

L'Assemblée Départementale décide de passer une convention avec :

l'Association Culturelle du Barrois
et
Transversales

Pour les deux représentations du spectacle « CRIS ».

˘ **90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun – Spectacle intitulé « le feu » d'Henri Barbusse – adhésion de communes meusiennes – passation d'un contrat de cession**

La Commission Permanente décide de passer un contrat de cession avec les communes meusiennes adhérant à ce spectacle. Le premier versement sera de 31 895 € et le solde sera réglé en tenant compte du montant versé par les structures.

AMENAGEMENT RURAL ET AGRICULTURE

˘ **Aide aux démarches de qualité et de traçabilité en grandes cultures – 1^{ère} programmation 2006**

Dans le cadre des aides accordées en faveur des démarches de qualité et de traçabilité en grandes cultures, l'Assemblée Départementale accepte d'octroyer une **aide financière de 104 279 €** à 61 exploitations agricoles meusiennes.

˘ **Dessertes forestières – 1^{ère} programmation de 6 dossiers antérieurs pour un montant de 22 934 €**

Dans le cadre de l'attribution des aides financières pour la remise en état et la création de dessertes forestières en Meuse, la Commission Permanente **décide l'octroi de 22 934 €** à 6 communes répartis comme suit :

Commune d'Ancemont	2 716 €
Commune de Chaillon	1 228 €
Commune d'Inor	470 €
Commune de Sampigny	2 243 €
Commune de Senoncourt les Maujouy	2 302 €
Commune de Vignot	13 975 €

INSERTION ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

` Octroi de subvention au titre des crédits d'insertion 2006 : acomptes aux structures d'insertion par l'activité économique, sociale, par la santé, d'insertion des jeunes

Dans le cadre de la Politique d'Insertion Sociale et Professionnelle du Conseil Général, la Commission Permanente décide l'octroyer une avance de 40% sur la subvention annuelle 2006 à 61 structures pour un montant de 510 977.40 €.